Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Sylviculture, veuillez visiter :
bpsylviculture.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Sylviculture

Évaluation en situation professionnelle rattachée à la capacité C2 : piloter un chantier

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-SYLV-EP1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national propre à cette évaluation ; barème local sur 20 points**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique de la situation contractuelle** (4 questions) — **Page 3**
2. **Analyse managériale et stratégique** (3 questions) — **Page 6**
3. **Analyse économique et gestion du chantier** (3 questions) — **Page 8**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Gestion des rémanents et remise en état/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Gestion des rémanents et remise en état - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation contractuelle

Bois & Pentes est en litige avec une commune après des désordres signalés sur un chantier forestier : rémanents dans un fossé et ornières sur une voie d'accès. Le candidat étudie les clauses contractuelles et les règles juridiques fournies afin d'évaluer la retenue sur facture et de proposer une réponse motivée.

Partie 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle

Question 1.1. À partir des faits, qualifiez juridiquement les parties et la relation qui les unit. Relevez les obligations contractuelles de Bois & Pentes directement concernées par le litige.

La commune de Val-des-Bois, personne publique donneuse d'ordre, est cocontractante de Bois & Pentes, entreprise privée prestataire. Elles sont liées par un contrat bilatéral de travaux forestiers. Le litige porte sur l'exécution des prestations de fin de chantier.

Obligation contractuelle	Contenu
Rémanents	Les traiter selon les consignes de chantier.
Fossés	Les maintenir fonctionnels, sans obstruction des fossés ni de leurs exutoires.
Accès	Les remettre dans un état compatible avec leur usage antérieur, sous réserve de l'usage normal et des conditions convenues.

Les griefs signalés concernent directement ces engagements. Le contrat prévoit aussi que la commune notifie ses réserves par écrit et que les parties conviennent des modalités de leur levée; cette clause encadre le traitement du litige.

Qualification des parties



✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrat de travaux forestiers entre la commune donneuse d'ordre et Bois & Pentes, prestataire; obligations relatives aux rémanents, aux fossés et aux accès.

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel doit répondre le responsable de chantier concernant la retenue opérée par la commune.

Le responsable doit déterminer si la commune peut retenir 1 800 € sur les 4 000 € restant à payer en raison des désordres signalés. La retenue peut-elle être fondée sur une inexécution contractuelle établie et imputable à Bois & Pentes, et la mesure choisie est-elle adaptée à la gravité des désordres ? Il faut notamment distinguer une simple réserve de chantier d'un manquement suffisamment grave pour justifier la suspension du paiement. Le signalement, à lui seul, ne tranche pas la question.

Problème de droit

La retenue de 1 800 € est-elle justifiée par un manquement prouvé et grave ?

✓ RÉPONSE À RETENIR

La retenue de 1 800 € est-elle justifiée par un manquement établi, imputable à l'entreprise et suffisamment grave ?

Question 1.3. À l'aide des extraits du DT 1, exposez la règle de droit applicable en distinguant la force obligatoire du contrat, l'exécution de bonne foi, les sanctions de l'inexécution et les conditions de l'exception d'inexécution.

1. **Force obligatoire :** selon l'article 1103 du Code civil, le contrat légalement formé s'impose aux parties.
2. **Bonne foi :** l'article 1104 impose une exécution loyale. La jurisprudence citée permet de sanctionner un usage déloyal d'une prérogative, sans supprimer les droits convenus.
3. **Sanctions :** l'article 1217 prévoit notamment l'exécution forcée, la réduction du prix, la résolution et la réparation; les sanctions compatibles peuvent se cumuler.
4. **Exception d'inexécution :** l'article 1219 autorise à suspendre sa propre obligation seulement si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si le manquement est suffisamment grave. L'article 1231-1 prévoit des dommages-intérêts pour inexécution ou retard, sauf force majeure.

Règles de droit

Art. 1103 : contrat obligatoire; 1104 : bonne foi; 1217 : sanctions; 1219 : gravité requise.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le contrat s'exécute de bonne foi; plusieurs sanctions sont possibles, mais suspendre son obligation exige un manquement suffisamment grave.

Question 1.4. Appliquez la règle aux faits et proposez une solution motivée. Précisez les éléments à vérifier ou à réunir avant de contester la retenue, les mesures amiables et opérationnelles à proposer à la commune, et tenez compte de la réalité des désordres, de leur imputabilité, de leur gravité et de la proportionnalité de la retenue.

Les rémanents dans le fossé et les ornières peuvent révéler une inexécution, sans suffire à l'établir. Avant de contester, l'entreprise vérifie les consignes, les réserves écrites, l'état initial des lieux, la date et la cause des désordres, ainsi que leur imputabilité. Elle examine aussi l'usage normal des accès et les conditions convenues.

- Organiser un constat contradictoire et documenter les dégâts par des photographies.

- Si les désordres sont confirmés et imputables, proposer le dégagement du fossé et une remise en état ciblée, avec calendrier convenu par écrit.
- Discuter le règlement du solde non contesté et le montant éventuellement maintenu jusqu'à la levée des réserves.

La retenue de 1 800 €, égale au coût estimé d'une reprise, n'est pas justifiée par cette seule égalité : il faut apprécier la réalité, la gravité et le coût des réparations. En l'absence de manquement établi ou si la retenue est excessive, l'entreprise peut la contester; sinon, une régularisation amiable est préférable.

Application et solution

Vérifier les preuves; constater ensemble; proposer une reprise ciblée et un accord écrit.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Établir les faits et leur imputabilité, puis proposer une reprise et un accord écrit. La retenue doit être justifiée et proportionnée.

2. Analyse managériale et stratégique

La direction souhaite tirer les enseignements des réclamations concernant la remise en état des chantiers et renforcer son organisation de fin de chantier. Les données indiquent 46 chantiers en 2025, dont 5 avec une réclamation, et 62 % de commandes issues de clients publics ou de coopératives ; le candidat établit un diagnostic et propose des décisions de pilotage.

Partie 2 : Analyse managériale et stratégique

Question 2.1. Réalisez un diagnostic SWOT de Bois & Pentes en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Justifiez chaque élément par une information du contexte ou du DT 2.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Équipes expérimentées en bûcheronnage et sylviculture	Comptes rendus non uniformisés	Demande croissante de preuves de remise en état	Les sols humides accroissent le risque d'orniérage
Relations régulières avec communes et coopératives	Photos inégales et consignes parfois orales	Débouchés locaux pour certains produits forestiers	Cahiers des charges variables selon les sites

Les forces reposent sur les compétences et les relations commerciales établies. Les faiblesses concernent le suivi et la transmission des consignes. La demande de preuves peut favoriser l'entreprise si elle renforce sa traçabilité; les débouchés locaux restent conditionnés aux volumes, à la qualité et aux coûts. L'humidité des sols et la diversité des cahiers des charges compliquent la remise en état. Les 5 réclamations sur 46 chantiers en 2025 confirment l'intérêt d'agir.

SWOT complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : équipes expérimentées, relations régulières. Faiblesses : suivi inégal. Opportunités : demande de preuves, débouchés locaux. Menaces : sols humides, exigences variables.

Question 2.2. Présentez une analyse PESTEL de l'activité en sélectionnant quatre facteurs externes pertinents. Pour chacun, indiquez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace et expliquez son effet possible sur la gestion des rémanents ou la remise en état des chantiers.

Quatre facteurs externes du PESTEL influencent directement la gestion des chantiers :

- **Politique, opportunité :** les commandes des collectivités peuvent soutenir l'activité, à condition de respecter les prescriptions de remise en état.
- **Économique, menace :** les coûts de reprise et les variations des coûts d'exploitation réduisent la rentabilité.

- **Socioculturel, menace :** les attentes de qualité des propriétaires et usagers augmentent le risque de réclamation si les rémanents ou les accès sont mal traités.
- **Environnemental, menace :** les périodes humides et la sensibilité des sols et fossés imposent d'adapter calendrier, accès et dépôts.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Opportunité : commandes des collectivités. Menaces : coûts de reprise, attentes de qualité et sensibilité des sols et des fossés.

Question 2.3. Analysez les choix d'organisation proposés par la direction dans le DT 2. Formulez deux préconisations hiérarchisées et réalistes, chacune assortie d'un indicateur de suivi permettant de réduire les défauts de remise en état et les coûts de reprise.

Les mesures proposées par la direction ciblent les lacunes constatées : traçabilité inégale, consignes parfois orales et contrôle de fin de chantier insuffisamment formalisé.

1. **Priorité 1 :** appliquer une fiche de contrôle commune, consigner les consignes par écrit, photographier les zones sensibles avant et après travaux et désigner un responsable de vérification des fossés et accès. Indicateur : part des chantiers avec fiche et photos complètes, cible 100 %.
2. **Priorité 2 :** tenir une réunion de retour après chaque réserve et consigner les actions correctives. Indicateurs : nombre de réclamations et montant des reprises, suivis chaque trimestre. Cette analyse permet de corriger les causes récurrentes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Priorité : contrôle écrit et photographique systématique avec responsable désigné. Ensuite, analyser chaque réserve. Suivre les fiches complètes, les réclamations et les coûts de reprise.

3. Analyse économique et gestion du chantier

Le dossier présente le chiffre d'affaires, les charges variables et fixes, la retenue de la commune et le coût estimé d'une intervention de reprise pour un chantier de coupe d'amélioration. Le candidat calcule des indicateurs de rentabilité et mesure l'effet financier d'une reprise entièrement supportée par l'entreprise.

Partie 3 : Analyse économique et gestion du chantier

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables du chantier, le taux de marge sur coûts variables et le résultat avant reprise. Présentez les calculs et les unités.

La marge sur coûts variables est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 24 000 - 14 400 = 9 600 € HT. Le taux de marge rapporte cette marge au chiffre d'affaires : 9 600 / 24 000 = 0,40, soit 40 %. Enfin, le résultat avant reprise retranche aussi les charges fixes : 24 000 - 14 400 - 6 000 = 3 600 € HT. Les trois indicateurs sont calculés à partir des données du chantier, avant toute reprise.

Calculs 3.1 : marge, taux et résultat avant reprise

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	24 000 - 14 400	9 600 €
Taux de marge sur coûts variables	9 600 / 24 000	40 %
Résultat avant reprise	24 000 - 14 400 - 6 000	3 600 €
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires		
Marge de sécurité		
Résultat après reprise		

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Marge sur coûts variables : 9 600 € HT ; taux : 40 % ; résultat avant reprise : 3 600 € HT.

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires en supposant que la structure des charges variables reste proportionnelle au chiffre d'affaires. Calculez également la marge de sécurité en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

Les charges variables étant proportionnelles au chiffre d'affaires, le taux de marge sur coûts variables est de 1 - 14 400 / 24 000 = 0,40. Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires vaut donc 6 000 / 0,40 = 15 000 € HT. La marge de sécurité est l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et ce seuil : 24 000 - 15 000 = 9 000 € HT. En proportion du chiffre d'affaires réalisé, elle représente 9 000 / 24 000 × 100 = 37,5 %.

Calculs 3.2 : seuil et marge de sécurité

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Résultat avant reprise	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	6 000 / 0,40	15 000 €
Marge de sécurité	24 000 - 15 000	9 000 € ; 37,5 %
Résultat après reprise	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 15 000 € HT ; marge de sécurité : 9 000 € HT, soit 37,5 % du chiffre d'affaires réalisé.

Question 3.3. Calculez le résultat du chantier si l'intervention de reprise de 1 800 euros est entièrement supportée par Bois & Pentes. Comparez ce résultat au résultat avant reprise et formulez une conclusion de gestion sur l'intérêt de prévenir les défauts de remise en état.

Le résultat avant reprise est de 3 600 € HT. Si l'entreprise supporte entièrement l'intervention estimée à 1 800 €, le résultat après reprise devient 3 600 - 1 800 = 1 800 € HT. La reprise réduit donc le résultat de moitié, soit 1 800 €. Prévenir les défauts de remise en état protège directement la rentabilité : une vérification finale des fossés, des accès et des zones sensibles peut éviter ce coût de reprise.

Calcul 3.3 : résultat après reprise

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Résultat avant reprise	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....	.....
Marge de sécurité	.....	.....
Résultat après reprise	3 600 - 1 800	1 800 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat après reprise : 1 800 € HT, en baisse de 1 800 € par rapport au résultat avant reprise.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Évaluation en situation professionnelle du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture, session 2026, code 26-BP-SYLV-EP1, durée 120 minutes, sans coefficient national et notée localement sur 20. Le cas Bois & Pentes porte sur un litige de remise en état après coupe forestière. Il évalue le raisonnement juridique, le diagnostic stratégique, les décisions de pilotage et les calculs de rentabilité du chantier.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge sur coûts variables se calcule par chiffre d'affaires moins charges variables ; son taux est cette marge divisée par le chiffre d'affaires.
- Le résultat avant reprise est égal au chiffre d'affaires diminué des charges variables et des charges fixes affectées.
- Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires est égal aux charges fixes divisées par le taux de marge sur coûts variables.
- La marge de sécurité est le chiffre d'affaires réalisé moins le seuil de rentabilité ; son pourcentage se rapporte au chiffre d'affaires réalisé.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguez l'existence d'un désordre, son imputabilité à l'entreprise et la sanction applicable, sans ajouter de faits non établis.
- Pour le SWOT, justifiez chaque force, faiblesse, opportunité et menace par une information précise du contexte ou du DT 2.
- Dans le PESTEL, sélectionnez quatre facteurs externes et expliquez leur effet sur les rémanents ou la remise en état.
- Présentez les formules, les étapes de calcul et les unités ; traitez la reprise comme une charge supplémentaire sans modifier le chiffre d'affaires.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité du chantier ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes affectées par ce taux pour obtenir le seuil en euros de chiffre d'affaires.

Q : La retenue de la commune prouve-t-elle que l'entreprise est responsable des désordres ?

Non. Il faut distinguer la réalité des désordres, leur imputabilité à l'entreprise et la justification de la sanction. La retenue s'examine aussi au regard du contrat, de la gravité des faits et de sa proportionnalité.

Q : Comment gérer les 120 minutes et le barème de cette évaluation ?

L'évaluation dure 120 minutes et son barème local est sur 20 points : 7 points pour l'analyse juridique, 7 pour l'analyse managériale et stratégique, et 6 pour l'analyse économique et la gestion du chantier.

Q : Quels éléments sont attendus pour obtenir des points dans les calculs ?

Le sujet demande de présenter les calculs et leurs unités. Utilisez les formules de gestion fournies, distinguez le résultat avant reprise du résultat après reprise et justifiez vos propositions par les données des documents techniques.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Gestion des rémanents et remise en état/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Gestion des rémanents et remise en état - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable de Chantiers Forestiers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.